

spectes, haud cum Alandi labore compares. Iste etenim fidus interpres verbum de verbo curavit reddere, inde versio sac. Wawrowski nec lectu facilis evasit.

Nostris demum temporibus *Soliloquia* tertio iam et *Manuale* iterum, interpretibus sorore Maria Aemilia ab Angelis et sacerdote I. Bobicz prodiit Leopoli (Lwów 1928). Introductionis instar brevem dissertationunculam I. Bobicz operi praemisit authenticam librorum infeliciter defendere temptaturus.

Anthologiam ex pannis *Mediationum*, *Soliloquiorum* et *Manualis* consarcinatam, lingua gallica sac. Clément evulgavit (*Entrétiens de l'âme avec Dieu*) anno 1740, quam Polonorum idiomate et quidem oratione numeris adstricta edidit rex exul a patria Stanislaus Leszczyński anno 1745 (Nancy). Deficientibus tamen in patria huius libri exemplaribus, nova versio est a sac. J. Łubieński temptata exiguo cum successu. Utraque translatio versibus elaborata lectoribus non placuit, ideoque novam, oratione iam soluta, Fr. Bohomolec S. J. adornavit (a. 1770). Tres, brevi temporis intervallo subsecutae editiones, felicem libri eventum comprobarunt.

Anthologiae Clementinae adnexum fuerat *Psalterium*, quod dicitur, Augustini, cuius sortes in Poloniae eadem fuere atque ipsius anthologiae.

Tandem *De antichristo liber unus* perperam S. Augustino adscriptus, re autem abbatis Adsonis (medio saec. X) cento e scriptorum Augustini fragmentis emendicatus, cura et studio prof. Czuj in polonicam linguam translatus, nomine S. Augustini prodiit anno 1921. Sed, eheu, neque periodici „*Gazeta Kościelna*“ moderatores, neque studiosus ipse interpres lectorem monitum esse voluere libellum hunc ad mediam aetatem pertinentem, spurium esse Doctoris gratiae foetum.

## ST. ŁACH

### PRESCRIPTIONS REFARDANT LE CULTE CONTENUES DANS L'ÉPÎTRE AUX HÉBREUX ET DANS LE PENTATEUQUE

Trois textes, dans l'Épître aux Hébreux, semblent être en contradiction avec les textes correspondants du Pentateuque de Moïse. Un de ces textes (7, 27) regarde la fonction sacrificatrice du grand prêtre, le second (9, 4b) la déposition des souvenirs religieux dans l'Arche d'alliance, le dernier enfin (9, 4a) l'emplacement de l'autel de l'encens dans le sanctuaire d'Aaron. Nous ne saurions expliquer ces contra-

dictions en affirmant (comme le font Weiss, Moffat, Rohr) que l'auteur devait ignorer les préceptes lévitiques du Pentateuque car toute cette Épître, abstraction faite de son caractère inspiré, témoigne que son auteur devait être éminemment versé en tout ce qui concernait le sacerdoce de l'Arche. En considération de ce fait c'est donc ailleurs qu'il faudra chercher la solution du problème.

1. A fin de démontrer clairement que le sacerdoce du Christ est supérieur à celui d'Aaron, dans l'Épître aux Hébreux, l'auteur souligne le fait que Jésus „n'est pas journallement dans la nécessité, comme le sont les grands prêtres, à offrir quotidiennement (*kat'hemeran*) des victimes, d'abord pour ses propres péchés, et ensuite pour les péchés du peuple". Dans le livre de l'Exode il est commandé qu'une fois par an, en la fête de l'Expiation, le grand prêtre offre un sacrifice expiatoire (cfr. Lev. 16,1—33). Aussi quelques uns expliquent — ils le terme *kat'hemeram* non comme se rapportant au fait mais au précepte (R. Ch. Lenck), d'autres comme ayant trait — à chaque jour de réconciliation (Strack-Billerbeck), d'autres encore (Médebielle, Spicq) en tant que se rapportant au sacrifice quotidien, offert non par le Grand prêtre, mais pour le Grand prêtre. Il semble pourtant que, parlant du sacerdoce quotidien du grand prêtre, ce soit au sacrifice du grand prêtre Aaron que pensait l'auteur de l'Épître aux Hébreux. L'Eccli, 45, 15, s'appuyant sur la tradition dit que le grand prêtre Aaron offrait lui-même tous les jours le sacrifice. Tout comme pour les prophètes (Os. 2, 17; Jer. 2, 2; Ez. 16, 8; Mich. 7, 15; Ps. 68, 8—9; 77, 20—21) de même pour l'auteur de l'Épître aux Hébreux les temps de Moïse sont des temps d'idéal religieux (Hebr. 3, 1—6; 7, 9).

2. Nous trouvons en face d'une nouvelle difficulté quand il s'agit de concilier Hebr. 9, 46 avec Exode 25, 16. Selon le premier texte l'Arche d'alliance contenait: les tables de pierre où était gravé le Décalogue, le vase contenant de la manne et la verge d'Aaron tandis que selon le second de ces deux textes ne s'y trouvaient que les Tables du Décalogue. Outre l'Épître aux Hébreux (9, 4b) l'Exode (16, 32—33), parle également du vase contenant de la manne et de la verge d'Aaron. Nomb. 17, 25 indique également que ces objets étaient posés devant l'Arche. De fait il n'y a guère de différence entre ces trois textes, vu l'ambiguïté de la préposition grecque „ε ν", car tout en signifiant communément „dans", elle est également employée dans le sens de „avec". La divergence entre ces deux textes, et surtout entre: Hebr. 9, 4b et Ex. 25, 16 peut être expliquée par le fait que l'Épître aux Hébreux se rapporte à l'époque de Moïse tandis que le

passagé du livre de l'Exode 25, le trait à une époque postérieure; le fait est que dans l'Arche, comme l'indique 3 Rois 8, 9, 2. Chr. 5, 10 il n'y avait autre chose que les tables du Décalogue.

3. La divergence qui présente le plus de difficulté à résoudre entre l'Épître aux Hébreux et le Pentateuque consiste dans la prétendue différence entre les deux textes au sujet de l'emplacement de l'emplacement de l'autel de l'encens. L'auteur de l'Épître aux Hébreux (9, 4a) semble le placer dans le Saint des Saints, tandis que (30, 6; 40, 26) le situe dans le Saint. Pour qu'il puisse être question d'une réelle divergence entre les deux textes il faudrait d'abord démontrer si vraiment au temps de Moïse l'autel de l'encens faisait partie de l'aménagement du Sanctuaire et ensuite si le terme thymiasteion employé dans l'Épître aux Hébreux (9, 4c) désigne réellement l'autel de l'encens ou bien seulement l'encensoir. Se basant sur le silence fort significatif que garde au sujet de l'autel de l'encens le chap. 25-e du Livre de l'Exode nous sommes d'avis que la mention faite de cet autel, uniquement dans le Livre de l'Exode (30, 1) et ne se reliant pas au contexte, donne l'impression d'avoir été ajoutée à une époque postérieure. C'est également sur cela que repose la comparaison de la description faite dans l'Eccl. 4, 7 du sacrifice expiatoire et de celle qu'en donne le livre de l'Exode 29, 10 et Eccl. 8, 14, Eccl. 16. Il est difficile de déterminer au juste le moment, où l'autel de l'encens fut introduit dans le culte. Il se trouvait déjà dans le Temple de Salomon (1 Rois 7, 48, cfr. Ez. 41, 21b — 22), mais il ne s'y trouvait pas encore au temps de Moïse. C'est donc avec raison que l'auteur de l'Épître aux Hébreux n'en fait pas mention quand il énumère tout ce qui se trouvait dans le Temple. Le Thymiaterkon dont il est fait mention comme se trouvant dans le Saint des Saints de la tente ne désigne pas l'autel de l'encens mais la mahtah ou encensoir dont il est déjà question dans le Livre de l'Exode 27, 3; 38, 3; Lb, 4, 14 quand il y est décrit l'autel de l'holocauste. Mention est faite de la Mahtah dans l'histoire de Nadab et Abihu, les fils d'Aaron et les usurpateurs illégitimes des privilèges sacerdotaux (Lb. 16, 6, 17; 7, 12).